

EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le 1er janvier 2015, notre communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole connaîtra une évolution importante ; le passage en Métropole. Seuls 12 autres territoires au niveau national auront la chance de passer en Métropole, ce qui prouve une nouvelle fois le dynamisme de notre agglomération.

Quelles vont être les conséquences pour notre commune ?

Il me semble important à l'aune de ces changements importants de consacrer cet éditorial à cette question.

Notre Métropole reprendra des compétences communales notamment le développement économique, l'urbanisme, la voirie ou encore les réseaux de chaleur.

- ✓ Concernant le développement économique, la reprise de cette compétence par la Métropole évitera la concurrence entre les communes et simplifiera significativement les démarches pour les porteurs de projets avec une seule porte d'entrée.
- ✓ Pour ce qui est de l'urbanisme, cela se traduira par plus de cohérence et de simplification (loi Grenelle II) puisque ne subsistera qu'un seul plan local d'urbanisme intercommunal et un règlement d'urbanisme unique pour l'ensemble des 49 communes.
- ✓ En ce qui concerne la voirie, l'entretien, la création et l'aménagement de l'ensemble des voiries publiques qui permettent la mobilité, ce seront des compétences transférées à la Métropole. Les talus et les rigoles dans nos zones rurales seront donc entretenus par la Métropole.
- ✓ Dans un second temps, au cours de ce mandat, l'éclairage public, la viabilité hivernale, la gestion des espaces verts et la propreté urbaine pourraient également faire partie des compétences transférées.
- ✓ Enfin, nos réseaux de chaleur seront repris par la Métropole. L'approvisionnement, la gestion et la facturation seront assurés par la Métropole en lien étroit et permanent avec la commune.
- ✓ Par ailleurs, notre syndicat des eaux (le SIVIG) sera dissout au 1er janvier 2015 et la compétence eau potable sera, elle-aussi, reprise en régie par la Métropole.

Ainsi, l'ambition Métropolitaine pourra être affirmée avec le portage de nombreuses compétences initialement portées par les communes ou les syndicats, ce qui permettra d'une part de diminuer le millefeuille administratif et d'autre part, de mutualiser des compétences afin d'en réduire les coûts.

D'un point de vue pratique, une plateforme de services sera créée afin de traiter notamment les permis de construire et les autorisations de travaux. Cette plateforme pourra nous assister pour des questions d'ordre juridique ou administratif (service de remplacement, marchés publics, etc).

Suite en page 2



UN LOGO, UNE INFOS ET UN ANNUAIRE RELOOKÉS...

L'équipe municipale, aidé d'une infographiste bénévole a créé un logo pour le village, basé sur la forme des limites de territoires de notre commune.

L'Infos Municipales a aussi été scindé en deux documents :

- ✓ L'annuaire des loisirs, services et commerces. Il contient les informations stables sur les services de la mairie, les associations et commerces locaux. Il sera déposé chaque été dans votre boîte. Les mises à jour intermédiaires seront disponibles en mairie en format papier ou sur le site internet.
- ✓ L'Infos Municipales : L'équipe avait promis de la transparence pendant les élections. En voici un élément. Tous les 6 mois, l'Infos Municipales vous propose un point sur les projets communaux en cours ou à venir, commission par commission. Le dynamisme des associations garde sa place dans l'agenda.

Et ce n'est pas fini ☺ L'équipe travaille déjà sur la refonte du site internet à venir courant 2015.

Si vous avez des remarques ou suggestions, contactez-nous !



Ce passage en Métropole constitue une réelle évolution pour notre commune qui, dans le même temps, réfléchit à travailler plus étroitement avec la commune voisine de Le Gua pour mutualiser nos compétences et nos services. Cela pourrait se concrétiser par la création d'une commune associée car, comme vous le savez tous, les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières importantes.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 3,7 milliards d'euros en 2015, de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

La France avec 60 000 000 habitants compte 36 683 communes alors que l'Allemagne avec 80 000 000 habitants compte 12 000 communes et l'Italie 8 000 communes.

Ce découpage administratif qui date de 1789 et qui correspond à nos paroisses a-t-il encore un sens quand nous savons que notre bassin de vie ne se limite plus du tout à nos frontières communales ?

Cette réflexion sur la mutualisation avec d'autres communes doit être lancée avant que forcés et contraints nous soyons dans l'obligation de le faire.

Après les intercommunalités qui se doivent de changer de périmètre pour représenter à minima 20 000 habitants, ce sera le tour des communes de se regrouper.

Et comme le dit le proverbe « Tout seul, on va plus vite. Ensemble on va plus loin ».

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Luc PUISSAT



LES PROJETS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VIE LOCALE

La commission vie locale regroupe les actions relatives à la communication, la vie scolaire, à l'animation du village et à la vie associative. Comme présenté en 1ère page, l'équipe communication renouvelle petit à petit les supports d'informations. Voici les autres projets en cours de cette commission

MISE EN PLACE D'UNE 4ÈME CLASSE

Au grand bonheur des enseignants et surtout de nos écoliers, une 4ème classe a vu le jour à la rentrée de septembre 2014. Cette ouverture nous a conduits à réorganiser les locaux, l'accueil périscolaire, la cantine mais aussi les salles polyvalentes.



Quelques travaux d'éclairage seront réalisés dans la nouvelle classe (ancienne salle de motricité) durant les congés de Noël pour achever ses adaptations.

SUIVI DU TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

Les activités proposées aux TAP rencontrent un vif succès mais ont un impact financier conséquent sur le budget de la commune. Un nouveau comité de pilotage se tiendra au 1er trimestre 2015 et réfléchira à une optimisation des TAP pour la rentrée scolaire à venir.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Suite à la réorganisation des salles communales à la rentrée 2014, un nouveau règlement a été validé pour la location des salles polyvalentes. Vous pouvez le trouver dans l'annuaire de la commune disponible en mairie ou sur notre site web.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ARRIVE SUR MIRIBEL !

Onze candidats se sont présentés pour faire partie du futur Conseil municipal des jeunes de Miribel. Âgés de 9 à 14 ans dynamiques, impliqués et motivés. Félicitations à Elise, Léa, Lili-Rose, Lya, Océane, Sara, Sarah, Emile, Jonathan, Noa et Noé. Une belle équipe qui foisonne d'idées pour notre village! Bienvenus à eux dans l'aventure citoyenne!

Leur **réunion publique**, à laquelle vous êtes tous conviés, aura lieu le **samedi 31 janvier 2015 à 10h00** à la salle polyvalente. Votre présence encourageante ne pourra que les conforter dans leur choix de s'investir pour leur village. Venez découvrir leurs idées !

Les élections, pour lesquelles seuls les 8 - 15 ans seront amenés à exprimer leurs votes, se dérouleront quant à elles le samedi 28 février 2015 en mairie.

Nous souhaitons vous y retrouver nombreux.



La commission urbanisme et travaux est en charge des travaux de construction, rénovation et entretien de la commune, des permis de construire et du plan d'occupation des sols. Voici les projets en cours et à venir de cette commission.

UN NOUVEAU BATIMENT DE STOCKAGE DES COPEAUX DE BOIS

Notre commune est dotée de deux chaufferies communales aux plaquettes forestières, alimentant des usagers privés et des bâtiments communaux (école, mairie, salles polyvalente, ...). Suite à la dénonciation du bail du bâtiment de stockage des copeaux de bois, l'équipe urbanisme a rapidement mis en place une solution temporaire pour assurer la continuité du service aux usagers. En parallèle, la construction d'un bâtiment est en cours d'élaboration avec les services de la METRO. Ce projet devrait aboutir en 2015.

RENOVATION DES TROTTOIRS DE LA RD8

Suite aux aménagements de sécurité de la RD8 (ralentisseurs, chicanes, ...), la partie la plus endommagée des trottoirs entre Cassoulet et le Village a été retravaillée et goudronnée pour faciliter l'accès aux poussettes et aux piétons.

UNE NOUVELLE VOIRIE COMMUNALE

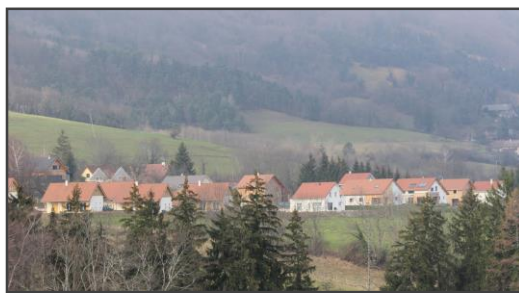
La commune a délibéré pour intégrer la nouvelle voirie du nouveau lotissement de Cassoulet dans son patrimoine. Elle sera transférée à la METRO en janvier comme toutes les autres voiries de la commune.

REHABILITATION DES LOGEMENTS SDH DE CASSOULET

La construction de 4 nouveaux logements locatifs débute à Cassoulet.

Le lotissement historique souffrait de son âge (construction en 1976). Grâce à un travail conjoint d'occupants, de l'équipe municipale et de la société SDH, un projet de réhabilitation a été défini pour un montant de 720 000 €.

La mise en œuvre se fera courant 2015.



RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE

En 2015, la Métropole réalisera sur Miribel (à-travers sa nouvelle régie intercommunale de l'eau) les travaux initiés par le SIVIG. Ils consisteront au renouvellement du réseau d'eau potable (datant de 1948) dans le Centre Bourg et de la reprise des branchements d'eau des particuliers.

Ces travaux (rue du Four, de l'Alambic et chemin de Chapoteyre) devraient s'accompagner des travaux de réfection de voirie.



DES PLANTES ET DES FLEURS DANS LE VILLAGE

Nous travaillons actuellement avec des bénévoles ayant des connaissances et des compétences sur les plantes et les fleurs sur un projet de fleurissement de la commune.

Les premières plantes devraient fleurir aux printemps.

Merci à ces bénévoles pour leurs connaissances et leur enthousiasme pour ce projet. Tout le monde est bienvenu avec des projets ou juste avec l'envie de participer.

TRANSFORMATION DU POS EN PLU

La loi ALUR rendant caduque notre Plan d'Occupation des Sols nous contraint à nous diriger vers un Plan Local d'Urbanisme. La compétence urbanisme étant reprise par la METRO, celle-ci va élaborer un PLU intercommunal en collaboration avec les communes et c'est notre engagement dans ce projet qui va décider de l'urbanisation de notre communes pour les 20 prochaines années.

La volonté des élus reste la maîtrise de l'urbanisation pour garder un village de moins de 500 habitants.



LES PROJETS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

PERSONNEL ET FINANCES

La commission finances et personnel s'occupe de la gestion du personnel et du budget communal. Ces activités sont récurrentes, en voici un aperçu.

SUIVI DU PERSONNEL COMMUNAL

Les entretiens individuels réalisés en juin dernier et les réunions mensuelles ont permis de réorganiser les missions du personnel et d'optimiser son temps de travail. C'est ainsi que la commune a pu réduire les charges relatives au personnel scolaire.

INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Un compte-épargne temps (CET) est mise en place pour les agents de la collectivité. Il consiste à pouvoir accumuler une partie de ces jours de congé sur un compte. Ce compte peut ensuite être utilisé plus tard ou pour permettre, par exemple, un départ anticipé à la retraite.

PREPARATION DU BUDGET 2015

Si le budget 2015 sera voté à la fin du premier trimestre, sa préparation est déjà en cours. Une large place y sera consacrée lors de notre prochain Infos Municipales.

CCAS

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a pour vocation d'apporter un soutien ou une aide aux familles qui en font la demande auprès de la commune.

Cette année, la commission renouvellera sa distribution de colis auprès des personnes de 70 ans et plus, qui résident plus de six mois par an dans notre village, et financera le goûter de fin d'année des écoliers.



AGENDA DES ÉVÈNEMENTS ET LOISIRS

Voici les prochains rendez-vous de votre commune. À noter que chaque mois, l'équipe du cinéma itinérant vous attend pour une double projection dans la salle polyvalente. De même, l'équipe municipale se réunit chaque mois pour un conseil public.

Les dates de ces événements et des autres non encore communiqués seront disponibles sur le site internet de la commune au fur et à mesure.

VŒUX DU MAIRE

Mardi 6 janvier

18h30 à la salle polyvalente

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES JEUNES

Samedi 31 janvier 10h

ELECTION DU CONSEIL DES JEUNES

Samedi 28 février

CARNAVAL DU SOU DES ECOLES

Samedi 14 mars

VENTE DE PLANTS DU SOU DES ECOLES

Courant mai

CONCERT ROCK DU SOU DES ECOLES

Samedi 30 mai

FETE DE L'ECOLE DU SOU DES ECOLES

Samedi 27 juin 2015

Mairie de Miribel Lanchâtre

Rue de la Chapoteyre
38450 Miribel Lanchâtre
04 76 34 00 42

<http://miribellanchatre.free.fr>
miribelanchatre.mairie@wanadoo.fr